



JOURNAL PATRIOTIQUE  
DU DÉPARTEMENT  
*DE LA DORDOGNE*

Du Dimanche 18 septembre 1791

---

Liberté & Vérité.

---

*Administration du département.*

Comme nous n'avons rien à dire dans ce moment de l'administration du département, nous allons continuer le discours dont nous avons déjà donné le préambule.

Dans un moment le plus critique, le plus décisif qui fut jamais, dans le moment où une nation reprenant sa souveraineté, s'est créée

A

2

une constitution, s'est imposée des lois, & donne ainsi à l'univers étonné un magnifique spectacle & un grand exemple : dans ce moment même, les despotes ses voisins, ébranlés dans le siège de leur domination, & voyant déjà de loin le sort qui les attend, ont médité un attentat. Trompés par des conseils pervers, aveuglés par les illusions de leur puissance, & surtout enhardis au crime qu'ils projettent, par les insinuations de quelques hommes, vils déserteurs de leur patrie, dont ils n'ont pu sans frémir contempler la gloire & les espérances ! Ces princes des peuples rassemblent leurs armées, combinent toutes leurs forces pour s'opposer au triomphe de la liberté, pour resserrer les chaînes que le courage avoit brisées, enfin pour ôter à jamais à l'humanité l'espoir de reconquérir ses droits originaires.

Citoyens français, j'ai vu ma patrie menacée, j'ai vu par quels ennemis : je n'ai pas balancé à publier ce que ma conscience m'in-

7  
disoit étre utile pour déconcerter leur audace,  
en éclairant les peuples sur les motifs de  
cette coupable conspiration.

Ecoutez, frères & amis, la voix d'un  
homme libre.

La France contre laquelle sont dirigés tant  
d'efforts, étoit celle de toutes les nations de  
l'Europe, qui, par le nombre prodigieux de  
bras qu'elle peut armer pour sa défense, par  
le poids redoutable de ses forces, par ses  
ressources infinies, devoit la première com-  
mencer l'ouvrage pénible de la libération des  
peuples; elle l'a entrepris : depuis trois an-  
nées, son courage a surmonté tous les obsta-  
cles : ses plus cruels ennemis récélés dans  
son sein, elle les a connus bientôt, mais elle  
les a protégés; elle leur a fait partager les  
avantages de son nouveau gouvernement; elle  
ne s'est vengée de leurs tentatives contre son  
bonheur, que par des oublis généreux; &  
bientôt enfin, à travers tous les orages, elle

touche à l'achevement de sa constitution.

Vos tyrans le voient & ils tremblent : ils redoutent la fatale époque où elle sera démontrée enfin , cette vérité terrible , proférée par un de nos plus vertueux concitoyens , « que pour qu'une nation soit libre , il suffit qu'elle le veuille ». Ils sentent quel doit être le résultat des travaux de l'assemblée nationale de France , & que la révolution opérée parmi nous est le prélude , le signal , le modèle des révolutions qui se préparent.

Cependant , frères & amis , dans leur délire intensé , ils ont conçu pour vous assez de mépris , pour espérer que vous serviriez leurs horribles projets. Ils ont , dans cette confiance , épuisé tous les moyens que leur puissance leur rendoit praticables : ils ont sévèrement défendu parmi vous la circulation de tous les écrits sages qui pouvoient vous instruire , principalement de ceux qui vous auroient donné une idée juste & véritable de la situa-

5

tion actuelle de la France. Ils ont au contraire favorisé de tout leur pouvoir l'introduction au milieu de vous de ces libelles infâmes, de tous ces ouvrages périodiques, où des écrivains sans pudeur dépeignent jurement les français avec les couleurs les plus odieuses, les représentent comme des antropophages, lorsque leur constitution est essentiellement humaine & tolérante: comme des récidives, lorsqu'ils se sont choisi librement le gouvernement monarchique, & qu'ils ont fait tous leurs efforts pour se conserver un roi naturellement bon & vertueux, mais facilement égaré: comme des brigands qui veulent se rendre la terreur des peuples, lorsqu'ils ont solennellement déclaré la paix à toute la terre & renoncé pour jamais à la guerre offensive: comme des hommes avides de sang, lorsque leurs milices citoyennes ne veillent que pour épargner celui même de leurs ennemis, & opposent constamment la douceur aux outrages, & le zèle à l'ingratitude.

Ilz ont agi plus perfidement encore : l'entrée de vos climats a été rigoureusement interdite à tous les amis de la liberté ; les lâches prôneurs d'un gouvernement qui payoit leur luxe, leurs débauches & leurs excès , avec le sang des peuples , ils les ont au contraire accueillis avec empressement : ils se sont flattés aussi , qu'en écartant avec tant de soin de vos contrées le français libre , & ne vous montrant que le Français qui veut rester esclave , ils réussiroient à vous faire croire que la révolution n'est qu'un crime , qu'elle n'a pour auteurs que quelques scélérats entreprenans , & qu'ensin la saine partie de la nation regrette le régime vexatoire & désastrueux que nous ayons éternellement proscrit.

C'est ainsi , frères & amis , qu'ils se sont fortifiés dans leur espoir ; c'est ainsi qu'ils ont travaillé pour nous rendre nos anciens fers & pour appesantir davantage sur vos têtes le joug qui vous accable . Car n'en doutez pas ,

si la France succomboit dans le combat qu'ils se proposent de lui livrer, c'en est fait pour jamais de la liberté des peuples : ce que la France aura tenté en vain, il ne sera plus donné à aucune nation de l'entreprendre avec succès.

Et quoi ! Faut-il donc de si puissans motifs pour convaincre les hommes de la réalité de leurs droits primitifs ? La raison qui leur parle sans cesse, ne sera-t-elle jamais entendue ? De superbes oppresseurs les feront-ils long-temps encore mouvoir à leur gré, les immobilieront-ils encore long-temps à leurs passions ?

Non, frères & amis, il n'en sera pas ainsi : le sang qui coule dans vos veines, ce sang que la nature ne vous donna que pour le transmettre à la génération qui doit nous suivre, vous ne le verserez pas pour les caprices de cours ambitieuses ou corrompues : ce n'est que pour la conquête de la liberté, pour le salut de la patrie qu'il convient de le répandre.

L'existence de l'homme est tout pour lui  
sous l'empire de la liberté ; elle n'est plus  
rien s'il faut la traîner dans l'esclavage.

Et nous, nous, frères & amis, qui sans  
habiter le même climat, avons les mêmes  
besoins, les mêmes intérêts que vous, nous  
traiteriez-vous donc en ennemis, parce que  
des despotes vous l'auroient commandé ? por-  
teriez-vous dans nos foyers le fer & la flamme,  
parce que des barbares le trouveroient utile  
à leurs dessins sacrilèges ? Ah ! nous ne pou-  
vons le croire : & tel est notre éloignement  
d'une pareille pensée, telle est l'ardeur de nos  
voeux pour la prospérité du monde, tel est  
notre amour pour vous qui êtes nos frères,  
que si jamais leur férocité vous mettoit les  
armes à la main contre nous, après les avoir  
immolés à une juste vengeance, nous vole-  
rions à vous pour vous serrer dans nos bras,  
& pour vous déclarer que vos tyrans étant  
morts, nous n'avons plus d'ennemis.

9

Ces sentimens, frères & amis, sont ceux de tous les Français : il n'en est pas un qui ne contribuât de toutes ses forces à votre bonheur : qui ne vit en chacun de vous un ami, un frère, un homme : qui ne vous prodiguât, dans les circonstances périlleuses de la vie, tous les secours, toutes les solations qui seroient en son pouvoir : car c'est aussi ce que nous apprend la constitution.

Nous gémissions, en apprenant combien vous êtes trompés sur notre révolution, combien vous êtes loin d'en connoître, d'en soupçonner tous les avantages.

Une pensée nous console cependant : nous aurons quelques droits à votre affection, à votre reconnaissance, quand le moment marqué par la providence pour votre liberté sera arrivé. On vous aura dit souvent jusqu'alors que le Français étoit devenu méchant, cruel, féroce, vous ne le croirez plus : vous verrez qu'il étoit, qu'il a toujours été ce peuple fier,

mais sensible , hardi , mais bon & généreux ;  
vous saurez alors que , si le théâtre de sa révo-  
lution a été quelquefois ensangléanté , ce crime  
fut celui des brigands attirés , envoyés par ses  
ennemis pour commettre des désordres , &  
non le sien : vous verrez que ses mœurs sont  
douces & tranquilles ; & ce qui vous le rendra  
plus spectacle & plus cher , ces qualités ,  
il les devra toutes à sa constitution : son  
bonheur , il le devra encore à son attachement  
pour cette même constitution.

On vous a souvent entretenus , nous ne l'igno-  
rons pas de nos dissensions intestines : on vous a  
parlé de nous comme de malheureux habitans  
d'une terre livrée à toutes les convulsions  
de la discorde ; comme des citoyens égarés  
par des soupçons , des alarmes , des défiances  
continuelles ; en un mot , on vous a dit que  
nous étions déchirés , tiraillés en tous sens  
par les factions & les partis , & qu'entre nous  
il ne pourroit jamais exister d'union.

11

Mais ce qu'on vous a dissimulé, ce dont il faut que vous soyez instruits, c'est qu'au premier mouvement, à la première apparence d'un danger, au moindre signal d'une crise violente, le tocsin de la réunion se fait entendre, tous les cœurs s'enflamment, tous les corps se serrent, toutes les distances se rapprochent, tous les ressentimens s'oublient : c'est qu'alors le peuple français devient un bataillon redoutable & majestueux, qu'aucune force ne pourroit rompre.

Telle est dans toute l'exactitude de la vérité, frères & amis, la situation de la France ; tels sont les motifs de la coalition qui se forme contre elle. C'est à vous de juger : c'est à vous d'examiner s'il est bien conforme aux lois éternelles de la morale & de l'humanité, de nous vouer des sentimens de haine que nous ne méritons point ; de servir une vengeance dont les funestes effets reviendroient jusques sur vous : enfin de prendre parti dans une

querelle qui n'est autre chose que le combat de la liberté contre le despotisme, des principes contre les usurpations, de la raison contre la barbarie.

Pour nous, voici les derniers vœux que nous formons.

Notre révolution a été longue & pénible, mais elle a été la première. Puissiez-vous, nous le désirons ardemment, parvenir au même bonheur que nous, sans éprouver les mêmes traverses ! puissiez-vous n'avoir besoin que d'élever la voix pour qu'elle soit étendue ! puissent vos rois, redevenus hommes, plus éclairés sur leurs propres intérêts, préparer eux-mêmes les voies de votre régénération ! elle ne sera pas aussi difficile, elle ne sera pas moins glorieuse.

C'est ainsi que, soumis peut-être à des lois différentes, mais animés du même esprit, gouvernés par les mêmes principes, nous

13

jouirons des mêmes avantages, & nous ne serons plus qu'une seule & même famille.

Et vous, que l'orgueil du pouvoir, les préjugés de la naissance, les adulations des cours entretiennent dans cette fausse & déplorable idée, que les peuples ont été faits pour les rois, qu'ils sont condamnés à un asservissement perpétuel, prévenez par de justes & magnanimes sacrifices, par d'éclatans hommages rendus à la raison, le coup qui va vous frapper : restituez aux hommes les droits qu'ils tiennent de la nature, reconnoissez leur dignité, & méditez souvent cette pensée sublime d'un des plus vertueux écrivains du siècle ( Saint-Pierre. ) : « Quand la politique humaine attache sa chaîne au pied de l'esclave, la justice divine en rive l'autre bout au cou du tyran ». J. B. L. L. BILLECOQ, citoyen Français.

---

*Assemblée nationale.*

Du 3 septembre. On lit une adresse de la municipalité du Havre, qui dément une autre des négocians de Nantes, au sujet des hommes de couleur. Elle assure l'assemblée que le décret du 15 mai a obtenu l'assentiment général des Colonies, & que les seuls ennemis de la chose publique pourroient l'improuver & en demander la réforme. Cette adresse est très-applaudie.

On décrete que 700 hommes s'embarqueront pour aller à Pondichéry, à l'effet d'y assurer l'ordre & la tranquillité.

On agite si les pensions dont jouissent les sieurs Juigné, Puysegur & Mirepoix, pour la suppression de leurs régimens seront sujettes à retenue, elles son jugées devoir l'être.

15

M. de Montesquiou demande une séance extraordinaire pour présenter trois tableaux de toutes les opérations de finance de l'assemblée, en trois mémoires, l'un avant l'assemblée, l'autre durant sa tenue, & le troisième à sa séparation. Renvoyé aux comités.

On demande qu'il soit accordé un tems de vacance pour les juges. Si on ne leur en accorde pas dit M. d'André, ils en prendront tous les jours. La proposition est rejetée.

On décrète plusieurs articles sur l'administration Forestière.

On revient sur l'article d'hier, qui est ainsi décrété.

L'assemblée nationale décreté que la nation a le droit imprescriptible de changer sa constitution. Considérant néanmoins qu'il est plus avantageux pour elle de n'user que des

moyens pris dans la constitution , elle déclare qu'il y sera procédé par assemblée de révision dans la forme suivante. &c.

On demande l'insertion dans l'acte constitutionnel de l'article qui délegué aux jurés le droit de faire grâce. On passe à l'ordre du jour.

» Les autres décrets rendus par l'assemblée  
» seront exécutés comme lois dans tout le  
» royaume , & les non abrogées continueront  
» d'être exécutées comme par le passé.

» L'assemblée décreté que la constitution  
» est achevée & qu'elle n'y peut plus rien  
» changer.

» Il sera envoyé aujourd'hui au roi une dé-  
» putation de soixante membres pour lui pré-  
» senter l'acte constitutionnel ».

» L'assemblée se constitue en ce moment asséma  
blée législative.

On décreté que la plus prompte impression &  
l'envoi de l'acte constitutionnel seront faits aux  
83 départemens, pour que la lecture en soit  
faite aux assemblées.

Parmi les 60 nommés on remarque MM. Pethion,  
Buzot, Prieur & Malouet.

Du 4. On fait lecture d'une lettre de M. Girardin,  
propriétaire de la terre d'Ermenonville où repose  
J. J. Rousseau, qui déclare qu'il ne fait que suivre  
les volontés de ce grand homme qui a désiré être  
enterré dans les bosquets où il a été inhumé,  
& que c'est faire outrage à ses cendres précieuses  
que de les arracher à la clarté du jour pour les  
enfermer dans des voûtes lugubres, &c.

En vain cite-t-on que Mirabeau avoit cherché  
un bosquet dans Argenteuil, & que, nonobstant  
ses dispositions, on l'a transféré à Sainte. Gene-  
vieve ; les cendres d'un grand homme appartenant  
à la nation. La lettre est renvoyée au Comité.

B

Les directoires des départemens sont tenus de pourvoir à l'équipement des gardes nationales destinées aux frontières.

On accorde 1500 mille livres de secours aux hôpitaux.

M. Thouret rend compte de sa députation au roi.

On décreté des articles sur le code forestier.

Du 5. Les commissaires chargés de faire un rapport de l'inventaire des meubles & effets du garde-meuble, présenteront en même tems celui de l'administration du garde-meuble.

Le département de Paris chargé de la perquisition & examen des médailles antiques de l'abbaye de S.-Denys & de leur translation au cabinet des médailles.

Deux députés du commerce de Brest demandent à être entendus pour solliciter l'exécution du décret du 15 mars relatif aux colonies ; comme on n'a point admis ceux qui en ont

demandé la révocation, on refuse de les entendre ;  
sauf à faire droit sur leur pétition.

Rapport sur les testamens, il est décrété : toute clause impérative & prohibitive dans les testamens contraires aux loix & aux bonnes mœurs, & qui pourroit porter atteinte à la liberté des citoyens pour les mariages à l'égard des donataires ou des légataires, & qui tendroit à les priver de la jouissance des droits communs à tous les citoyens & garantis par la constitution, est reputée non écrite.

Plusieurs articles sur le code rural sont décrétés.

On dénonce une contre-façon de l'acte constitutionnel portant le cachet & la souscription de l'imprimerie de l'assemblée nationale. On décreté que les auteurs en seront poursuivis. M<sup>e</sup> Camus est chargé de la révision des épreuves.

Du 7. Dénonciation par le ministre de la justice de la situation d'Avignon ; les commissaires en sont revenus. Décrets sur des objets de liquidation.

Lecture d'une lettre de M<sup>e</sup> Bouillé, membre de

29

l'assemblée, qui annonce que l'ordre est rétabli  
dans les troupes.

Du 8. On rend compte que la garde nationale de Verdun a donné l'exemple du plus ardent patriotisme, en se proposant tous de marcher aux frontières. La conscription des gardes nationales pour les frontières est finie.

Du 9. Les fonctions d'électeurs seront gratuites.

Les députés du corps électoral d'Avignon & ceux de la municipalité de la même ville, demandent la réunion du comtat à la France.

Du 10. M. Tallyrand, ci-devant évêque d'Au-  
tun, lit son Plan d'éducation publique.

Il établit des écoles primaires, des écoles de district, & des écoles de département, où il admet les enfans suivant leur âge; son projet est fort applaudi.

Les soldats du régiment d'Auvergne se justifient de l'inculpation du ministre de la guerre,

37

---

*Discours prononcé par M. Joubert, curé de St.-Privat,  
le 25 août, jour auquel les gardes nationales du  
canton faisoient célébrer une messe en mémoire de ce  
qu'on devoit présenter l'acte constitutionnel au roi.*

## CITOYENS,

Le vœu qui vous réunit aujourd'hui sous l'éten-  
dard de la patrie & de la religion, est bien digne  
des sentimens alternatifs que vous avez fait pa-  
roître dans la révolution ; on vous a vus tour-  
à-tour soutenir vos droits & ceux du christianisme,  
avec cette force & ce courage qui vous rendra  
à jamais mémorables dans les fastes de l'histoire  
la plus reculée. Inquiets sur les craintes naissantes  
de vos représentans, on vous a vu les soutenir &  
les seconder dans leurs travaux, les rendre fruc-  
tueux par votre soumission à leurs lois qui sont  
les vôtres. Agités de toutes parts par le cri fana-  
tique de la religion perdue, cri, qui, écouté dan<sup>s</sup>  
un premier moment d'effervescence religieuse, eût  
fait de votre France le plus vaste cimetière, vous  
vous êtes ralliés sous la houlette de votre pasteur ;  
vous l'avez jugé digne de vous conduire, il ose

aujourd'hui vous assurer qu'il n'a négligé & ne négligera aucun moyen de mériter votre confiance.

Encore une épreuve, & la tranquillité sera générale; ouï, encore une épreuve; & c'est à ce grand jour qu'elle doit se faire sentir. Fermes appuis sur lesquels est assise la liberté, ne perdez pas courage, le terme de vos calamités est proche : cette liberté dont les bornes comme l'étendue se trouvent dans la loi, est le garant de votre bonheur dans cette partie du globe que vous habitez : je dis dans cette partie du globe ; car qui oseroit vous promettre que des nations ennemis ne tenteroient pas de vous l'enlever? qui oseroit assurer que le tonnerre du despotisme qui a grondé sur vos têtes, par un amas odieux de hordes perfides, n'éclatera pas? Vous ne devez pas vous étonner d'un avenir douteux ; mais vous devez, déterminés à souffrir, voler à une mort glorieuse, plutôt que de rentrer sous l'esclavage qui vous faisoit méconnoître votre existence civique. Ranimez votre courage, vos forces, pour soutenir le choc inhumain des tyrans qui voudroient vous donner des fers; & c'est dans votre énergie, dans votre pur dévouement à la patrie, dans votre force, & sur-tout votre intime

union, que vous trouverez des moyens suffisants pour vous en garantir.

Unissez vos intentions à la mienne dans le saint sacrifice que je vais offrir à Dieu, pour l'heureux achèvement de notre constitution; pour qu'elle se maintienne, & qu'elle se propage assez pour que tous les peuples de la terre, à leur tour, puissent jouir des fruits qu'elle devra produire. Vous develez le désirer autant par religion que par humanité, pour tous nos frères répandus sur le globe.

*Résumé des opérations de l'assemblée électorale du département de la Dordogne.*

Les députés à la première législature sont MM. Pontard, évêque du département; Taillefer, du district de Sarlat; Pinet ainé, de Bergerac; Verneil, de Nontaon; Roux-Failliac, d'Exideuil; Lacoste, de Montignac; Limousin, de Riberac; Delfau, de Belvès; Lamarque, de Périgueux; & Nicolas Beaupuy, de Mussydan.

Les suppléans sont MM. Limoges, de Montignac; Galaup ainé, de Riberac; St-Rome, de Sarlat.

Les membres du tribunal criminel sont MM. D'alby, de Périgueux, président; Meynard, de

Riberac, accusateur public; & Lafustière, de Belvès, greffier.

Les deux hauts-jurés sont MM. Cavaillon d'Exideuil, & Mazerac de Nontron.

Voici le tableau des anciens & nouveaux administrateurs, d'après les changemens faits :

MM. Chillaud, Durand, Gintrac, Pipaud, de Périgueux; St.-Rome, Lavigerie, Pigeon, Beaulieu, de Sarlat; Couderc, Dumoulin, Bontemps, Ponterie, de Bergerac; Boyer, Duchassaing, Forien-des-Places, Petit-Cheillat, de Nontron; Lidonne, Theilac, Debrégeas, Versaveaux, d'Exideuil; Dubreuil, Dutard; Lacarolie, Brossard fils, de Montignac; Galaup ainé; Lacour, Meynard, Courcelle-Labrousse, de Riberac; Lapleine, Ters, St.-Martin-Souillac, Lafage, de Belvès; Simon, La-peyrière, Beaupuy-Larichardie, Mouru de Lacotte, de Muffidan.

Les membres siuji ont resté dans le directoire sont MM. Couderc, St.-Rome, Dubreuil, Galaup.

Un courrier extraordinaire nous a porté la lettre que le roi a écrite à l'assemblée nationale, portant acceptation de la constitution. Toute la ville est en joie; on va faire des rejouissances sans fin.